

**Programme « Assistanat au cabinet médical » de la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille (FMF)
 - Demande de cofinancement -**

A. Assistanat du **au**
 (ne sont acceptés que les mois complets, à partir du 1er de chaque mois)

B. Cofinancement

Les 10 modèles d'assistanat suivants sont proposés. **Merci de marquer le modèle (1-10) désiré par un cercle:**

Modèle	Taux %	Nombre de mois	Salaire brut ass.** par mois (incl. part du 13ième)		Frais salaire par mois (incl. contribution de l'employeur)		
			Salaire cofinancé	Exemple** salaire plus élevé	Fondation FMF		Contribution maître de stage
					Part fixe	Part salaire cofinancé	Exemple** Part salaire plus élevé
1	100	6	6'500	8'000	3'676	3'676	5'394
2	100	4	6'500	8'000	3'676	3'676	5'394
3*	80	8	5'200	6'400	2'941	2'941	4'315
4	80	6	5'200	6'400	2'941	2'941	4'315
5	80	4	5'200	6'400	2'941	2'941	4'315
6	60	10	3'900	4'800	2'206	2'206	3'237
7	60	6	3'900	4'800	2'206	2'206	3'237
8	50	12	3'250	4'000	1'838	1'838	2'697
9	50	9	3'250	4'000	1'838	1'838	2'697
10	50	6	3'250	4'000	1'838	1'838	2'697

* Le **modèle 3** est cofinancé pendant max. 7.5 mois à 80% (un cofinancement n'étant possible que pour une activité de 6 mois à 100%) au maximum (= 600 %).

** Le maître de stage peut payer un **salaire plus élevé**. La différence est à la charge du maître-de stage. Veuillez svp indiquer le salaire brut (incl. part du 13^{ème}) que vous désirez payer :
 Frs avec un taux d'activité (TA) de %.

En cas de **prolongation** du stage au-delà de la période cofinancé, le soutien administratif peut continuer dans le cadre du programme de la Fondation FMF (frais frs 150.00/mois pour un TA de 100%, les frais diminuent proportionnellement à temps partiel).

Si vous désirez le soutien administratif pour une prolongation, veuillez svp. le noter ici :
 prolongation jusqu'à avec un TA de % et salaire (selon TA) Frs

Avez-vous aussi déposé une demande auprès de votre **programme cantonal** d'assistanat au cabinet médical? oui non

C. Qualifications du maître de stage

	oui	non
Reconnu par la FMH en qualité de maître de stage *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A participé au cours d'introduction pour maîtres de stage organisé par la FMF (anciennement cours du CMPR)*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A visité la Formation Evaluation en milieu de travail (instruments Mini-CEX et DOPS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
180 consultations (visites à domicile comprises) au maximum par semaine de travail et par maître de stage * (moyenne des deux dernières années pour un taux de 100%)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Pour les cabinets de groupe, valable pour chaque maître de stage concerné par l'assistanat prévu

Nom(s), Prénom(s)* Spécialiste en: MIG MG MI Péd
 Spécialiste en: MIG MG MI Péd
 Spécialiste en: MIG MG MI Péd
 Adresse **Cabinet de groupe:** oui non
 CP/Lieu Tél.
 E-mail **(Les contacts seront gérés si possible par e-mail)**



Stiftung zur Förderung der Weiterbildung in Hausarztmedizin
Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille
Fondazione per la Promozione della Formazione in Medicina di Famiglia

D. Qualifications du médecin assistant

	oui	non
En possession d'un diplôme <u>fédéral</u> de médecin	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En possession d'un diplôme <u>étranger</u> reconnu par L'Office fédéral de la santé publique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Membre FMH	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entre 2 (min.) et 7 ans (max.) ans de formation postgraduée <u>reconnue par la FMH</u> (à un TA de 100%) avant l'assistantat, dont	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- <u>2 ans min.</u> (TA 100%) de formation postgraduée <u>en Suisse</u> , reconnue par la FMH, avant l'assistantat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- Pour le titre de spécialiste <u>MIG, MG ou MI</u> : <u>1 an min.</u> (TA 100%) de formation postgraduée reconnue par la FMH en <u>médecine interne</u>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- Pour le titre de spécialiste <u>PED</u> : <u>2 ans min.</u> (TA 100%) de formation postgraduée reconnue par la FMH en <u>pédiatrie</u>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En possession d'un titre de spécialiste en médecine de premier recours (médecine interne générale, médecine générale, médecine interne, pédiatrie)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Journée de visite au cabinet médical du maître de stage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Assistanat(s) au cabinet déjà effectué(s) à ce jour (en semaines à 100%; temps partiel converti en temps plein)		
Remplacement(s) au cabinet déjà effectué(s) à ce jour (en semaines à 100%; temps partiel converti en temps plein)		
Niveau d'expérience (années de formation postgraduée à 100%, temps partiel converti en temps plein)		

Nom, Prénom

Adresse CP/Lieu

Tél. Mobile

E-mail **(Les contacts ont lieu si possible par mail)**

Obtention souhaitée du titre de spécialiste en : MIG Péd

Les soussignés confirment l'exactitude des données ci-dessus et acceptent les conditions telles qu'édictées dans le **document d'information "assistantat au cabinet médical"**. Des données fallacieuses peuvent entraîner l'exigence du remboursement immédiat des montants octroyés par la Fondation FMF.

Date:

Le maître de stage Le médecin assistant

Cette demande doit être déposée 5 à 6 mois, **au plus tard 3 mois avant le début de l'assistantat** à l'adresse suivante :
FMF (Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille)
Weissenbühlweg 8
3007 Bern
E-mail: info@whm-fmf.ch

Si la demande est déposée en retard, nous déduisons le nombre de mois d'un éventuel cofinancement. Des demandes déposées après le commencement d'un assistantat ne seront pas traitées resp. cofinancées.